

SEANCE DU 30 AOÛT 2016

L'an deux mille seize et le trente août, à vingt et une heure, les membres du conseil municipal de la commune de SERENAC, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur TARROUX Hervé, maire.

Etaient présents : Hervé Tarroux, François Alvernhe, Céline Assié, Anne Bernat, Laetitia Delheure, Jean-Jacques Foulcher, Olivier Mélési, Nelly Vergnes.

Absents excusés : Jean Durand, Jérôme Soulages, Bernard Cousinié,

Secrétaire de séance : Anne Bernat

Lecture du compte-rendu de la réunion du 28 juin 2016 :

Ce compte-rendu n'a pas soulevé d'observations. Il est donc accepté.

Examen de l'emploi du temps des personnels affectés à l'école, garderie, NAP.....:

En préambule, M. le maire fait part au conseil de l'avis de la Commission de réforme au sujet de l'arrêt de travail de Mme Fabienne Faramond. Cette commission s'est réunie ce lundi 29 août. Elle a estimé qu'il ne s'agissait pas d'un accident de travail. Il convient toutefois d'attendre les documents officiels.

M. le maire présente cet emploi du temps qui a été établi en prenant en compte l'absence actuelle de Fabienne Faramond. Cet emploi du temps sera modifié dans le cas du retour de Mme Faramond.

Il est sensiblement identique à celui de l'an passé. Cependant, il tient compte de la pause méridienne (obligatoire) de 45 mn pour Mme Estèves et du remplacement de Samira Capot par Sandra Gordet au niveau des NAP.

Du fait de la pause de Mme Estèves entre 12h et 12h45, le démarrage de la cantine ne se fera qu'avec deux personnes. Cela peut paraître limite. Un bilan sera donc fait après une semaine de fonctionnement.

Dans le cas où l'absence de Mme Faramond se poursuivrait, le Conseil demande qu'un bilan financier soit établi en prenant en compte l'absence de cette dernière et l'attribution éventuelle à une autre personne d'heures pour suppléer aux tâches que faisait Fabienne.

Après discussion, le Conseil approuve cet emploi du temps et autorise le maire à passer avec ces personnes les contrats correspondants.

Prix de repas à la cantine :

Monsieur le Maire rappelle que c'est le Centre "Caramantis" 34 rue du 08 mai 1945 - 81 400 Blaye Les Mines qui assure la fourniture des repas à la cantine de l'école de Sérénac. Il fait part du projet de convention proposé par cette structure.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le Centre Caramantis va facturer, à partir du 01 septembre 2016, les repas à 3,77 € TTC.

Il rappelle le tarif appliqué pour l'année scolaire 2015-2016 qui était de 3,73 € TTC par repas.

Il rappelle aussi que la mairie a toujours facturé aux parents l'intégralité du coût des repas. Il propose donc de facturer les repas à 3.77€ l'unité pour l'année scolaire à venir.

Après délibération et à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide qu'à partir du 01 septembre 2016, le prix du repas sera fixé à 3,77 € TTC.

Inauguration du commerce Multiservices :

M. le maire propose qu'il soit organisé une inauguration officielle de cet équipement avec la participation des différents financeurs.

Après discussion, le Conseil accepte cette proposition et charge M. la maire de son organisation.

Divers

Au sujet du compte rendu de la réunion du Conseil d'Ecole du 9 juin 2016, Mme Bernat rappelle que le Conseil avait prévu qu'un débat serait organisé dès la rentrée entre le Conseil, la directrice de l'école et les parents d'élèves pour discuter des points évoqués lors de ce conseil, à savoir :

- désordre au niveau de la route devant l'école lors de la sortie des classes ;
- le préau paraît trop petit quand tous les enfants sont dans la cour ;
- Remplacement de la zone enherbée de la cour ;

...

H. Tarroux

F. Alvernhe

C. Assié

A. Bernat

L Delheure

J.J. Foulcher

O. Mélési

N. Vergnes